

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2019 007-210701587-20190316-2019_MARS_02-DE

République française
Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 16 mars 2019

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 11/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy FAURE

Présents : 9
Votants : 8

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Josiane MEDICO, Michèle SEVEYRAC, Marie-José SOLE GIRAUD, Hyacinthe TARIOT

Pour : 8
Contre : 0

Présents non votants: Jacky SOUBEYRAND

Abstentions : 0

Représentés:
Excusés: René ETIENNE

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-José SOLE GIRAUD

Objet: Vote du compte administratif - M49 - 2019_MARS_02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Guy Faure, 1er adjoint,**

délibérant sur le compte administratif de l'eau et assainissement M49 de l'exercice 2018 dressé par **Jacky Soubeyrand, Maire,**

après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 636.56		22 439.96		46 076.52
Opérations exercice	20 532.29	21 214.52	27 160.18	28 988.28	47 692.47	50 202.80
Total	20 532.29	44 851.08	27 160.18	51 428.24	47 692.47	96 279.32
Résultat de clôture		24 318.79		24 268.06		48 586.85
Restes à réaliser						
Total cumulé		24 318.79		24 268.06		48 586.85
Résultat définitif		24 318.79		24 268.06		48 586.85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MEZILHAC, les, jour, mois et an que dessus.

le 1er adjoint, Guy Faure.

Guy Faure

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL
22 MARS 2019
MEZILHAC, LE

